

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD - CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX - BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 - 008 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2009 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	51 658,20	47 731,27	11 951,35	20 293,81	63 609,55	68 025,08
Résultats de clôture	3 926,93	--	--	8 342,86	--	4 415,93
Résultats reportés	--	--	5 790,86	--	5 790,86	--
Totaux cumulés	3 926,93	--	--	2 551,60	1 374,93	--
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
Résultats définitifs	3 926,93	--	--	2 551,60	1 374,93	--

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2009 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

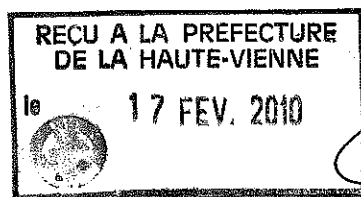
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 17/02/2010



Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS